

**ANNUAL REPORT ON THE ADMINISTRATION
OF THE ACCESS TO INFORMATION ACT /**

**RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION
DE LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION**

APRIL 1, 2012 TO MARCH 31, 2013 /
DU 1^{ER} AVRIL 2012 AU 31 MARS 2013

June 2013 / Juin 2013



Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Canada

INTRODUCTION

The Social Sciences and Humanities Research Council (SSHRC) is a federal agency that promotes and supports research and training in the social sciences and humanities.

SSHRC is pleased to provide its annual report on the administration of the *Access to Information Act* (ATIA), as required by section 72 of the Act. Annual Reports are tabled in Parliament in accordance with this same section of the Act.

The Act provides Canadians with a right of access to information in records under the control of a government institution in accordance with the principle that government information should be available to the public, that necessary exceptions to the right of access should be limited and specific, and that decisions on the disclosure of government information should be reviewed independently of government.

ADMINISTRATION OF THE ACCESS TO INFORMATION ACT

At SSHRC, the responsibility for processing requests under the Act and providing support and advice on its administration falls to the Access to Information and Privacy Coordinator.

All formal requests and complex informal requests are handled by the Coordinator's office. All divisions respond to informal requests for information as appropriate.

The President and other senior managers are kept informed of developments in the implementation of the Act when deemed appropriate.

Legal advice or advice from SSHRC's Treasury Board portfolio advisor are sought as required.

The Coordinator's office holds full records of

INTRODUCTION

Le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) est un organisme fédéral qui appuie la recherche et la formation avancée dans le domaine des sciences humaines et qui en fait la promotion.

Le CRSH a le plaisir de soumettre son rapport annuel sur l'application de la *Loi sur l'accès à l'information*, comme le prévoit l'article 72 de la *Loi*. Les rapports annuels sont déposés au Parlement conformément au même article de la *Loi*.

La *Loi* consacre aux Canadiens le droit d'accès aux documents de l'administration fédérale en établissant les principes suivants : le public a droit de consulter les documents de l'administration fédérale; les exceptions indispensables qui restreignent ce droit sont précises et limitées; et les décisions relatives à la communication sont susceptibles de recours indépendants du pouvoir exécutif.

ADMINISTRATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

Au sein du CRSH, le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels est responsable de traiter les demandes présentées en vertu de la *Loi* et d'offrir du soutien et des conseils sur son application.

Les demandes officielles et les demandes non officielles complexes sont traitées par le bureau du coordonnateur. Toutes les divisions répondent, au besoin, aux demandes de renseignements non officielles.

Quand cela est jugé nécessaire, le président et les autres gestionnaires principaux sont tenus au courant des décisions prises quant à l'application de la *Loi*.

Au besoin, on sollicite les conseils d'un juriste ou du conseiller du portefeuille du CRSH travaillant au sein du Conseil du Trésor.

Le bureau du coordonnateur conserve tous les

all requests received within the last two years.

On average, one person spent one and a half days per week administering the requests and the various requirements of Treasury Board in connection with the *Access to Information Act*.

ACCESS TO INFORMATION ACT DESIGNATION ORDER

A copy of SSHRC's designation order for the *Access to Information Act* and the *Privacy Act* is attached. The order states that the persons holding the positions of Executive Vice-President; Executive Director, Corporate Strategy and Performance; and of Access to Information and Privacy Coordinator, are designated to exercise or perform most of the powers, duties and functions of the head of a government institution under the *Act* insofar as they may be exercised or performed in relation to SSHRC.

STATISTICAL REPORT FOR THE FISCAL YEAR 2012-2013

The statistical report for the period of April 1, 2012 to March 31, 2013 is appended.

Eight (8) formal requests under the *Access to Information Act* were received by SSHRC in the 2012-2013 fiscal year. This is a significant decline from previous years, as SSHRC typically averages about 15 to 25 requests per year.

One (1) of these requests was received from the media, three (3) from the academic sector, two (2) from the private sector and two (2) from the general public. One (1) request from the current year was carried over to the subsequent fiscal year.

Three (3) requests were processed in less than 15 days and one (1) request was processed in 15 to 30 days. One (1) request was completed in 31 to 60 days and two (2)

documents sur les demandes des deux dernières années.

En moyenne, une personne a consacré un jour et demi par semaine à l'administration des diverses demandes et exigences du Conseil du Trésor relatives à la *Loi sur l'accès à l'information*.

ARRÊTÉ SUR LA DÉLÉGATION EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

Vous trouverez ci-joint une copie de l'arrêté sur la délégation de pouvoirs du CRSH pour la *Loi de l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. L'arrêté confère aux titulaires des postes de vice-président directeur ; de directeur exécutif, Stratégie et rendement organisationnels; et de coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, les fonctions et la plupart des pouvoirs confiés au responsable d'un organisme fédéral se rapportant aux termes de la *Loi*, et ce, dans la mesure où ceux-ci peuvent être exercés par le CRSH.

RAPPORT STATISTIQUE DE L'EXERCICE FINANCIER 2012-2013

Vous trouverez ci-joint le rapport statistique de la période allant du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

Huit (8) demandes officielles ont été présentées au CRSH, au cours de l'exercice 2012-2013, en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*. Il s'agit d'une diminution importante, le CRSH recevant en moyenne de 15 à 25 demandes par année.

Une (1) demande provenait du secteur des médias, trois (3) du secteur universitaire, deux (2) du secteur privé et deux (2) du grand public. Une (1) demande de l'exercice en cours a été reportée à l'exercice suivant.

Trois (3) demandes ont été traitées en moins de 15 jours, une (1) demande a été traitée dans un délai de 15 à 30 jours, une (1) demande a été traitée dans un délai de 31 à 60 jours, et deux

requests were processed in 61 to 120 days. All records were disclosed in electronic format.

For four (4) of the requests portions of the document were exempted in accordance with section 19 (1) of the *Access to Information Act*, which pertains to personal information of individuals other than the requestor. In three (3) cases, no records responsive to the request were located.

EDUCATION AND TRAINING

Staff are periodically reminded and encouraged to consult the Coordinator's office on any issues that might affect the implementation of the *Act*.

The Coordinator's office delivered, during 2012-2013, three (3) training sessions to approximately twelve (12) SSHRC staff members. The sessions covered the principles of the access to information legislation, SSHRC's procedures for processing access to information requests and employee responsibilities with respect to the *Act*.

SIGNIFICANT CHANGES TO SSHRC'S ORGANIZATION, PROGRAMS, OPERATIONS, OR POLICIES

No new or revised access to information policies, guidelines or procedures were formally implemented during this past fiscal year. However, a employee guide to ATIP was developed during that period and is expected to be approved and made available by fall 2013.

SSHRC continues to modify its *Info Source* chapter to harmonize with the organization's Program Alignment Architecture.

COMPLAINTS, INVESTIGATIONS, AND APPEALS TO THE OFFICE OF THE INFORMATION COMMISSIONER

One complaint pertaining to requests submitted to SSHRC was filed with the Office

(2) demandes ont été traitées dans un délai de 61 à 120 jours. Tous les documents ont été transmis par voie électronique.

Dans le cas de quatre (4) demandes, certaines sections ont été prélevées, conformément au paragraphe 19(1) de la *Loi sur l'accès à l'information*, lequel traite des renseignements personnels relatifs à des personnes autres que le demandeur. Dans trois (3) cas, aucun document correspondant à la demande n'a pu être trouvé.

INITIATION ET FORMATION

On invite périodiquement le personnel à consulter le bureau du coordonnateur pour toute question pouvant être liée à l'application de la *Loi*.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le bureau du coordonnateur a offert trois (3) séances de formation à environ douze (12) membres du personnel du CRSH. Ces séances ont permis de traiter de sujets tels que les principes de la législation sur l'accès à l'information, les procédures du CRSH concernant le traitement des demandes d'accès et les responsabilités assumées par les employés en vertu de la *Loi*.

CHANGEMENTS IMPORTANTS APPORTÉS À LA STRUCTURE, AUX PROGRAMMES, AUX OPÉRATIONS OU AUX POLITIQUES DU CRSH

Aucune politique, directive ou procédure, nouvelle ou révisée, concernant l'accès à l'information n'a été officiellement mise en application au cours du dernier exercice financier. Cependant, un guide sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels a été conçu et devrait être approuvé et rendu accessible d'ici l'automne 2013.

Le CRSH continue à modifier son chapitre d'*Info Source* afin qu'il soit conforme à son architecture d'alignement des programmes.

PLAINTES, ENQUÊTES ET APPELS DESTINÉS AU COMMISSARIAT À L'INFORMATION DU CANADA

Une plainte liée à une demande soumise au CRSH a été déposée auprès du Commissariat à

of the Information Commissioner of Canada during the 2012-2013 fiscal year.

The Office of the Information Commissioner of Canada has carried out investigations of complaints filed by an individual in previous fiscal years. These complaints involve questions about the application of certain exemptions and whether all available records were disclosed.

APPEALS TO COURTS

With respect to SSHRC's Administration of the Access to Information Act, there were no appeals to the Federal Court or the Federal Court of Appeal during the 2012-2013 fiscal year.

June 2013

l'information du Canada au cours de l'exercice 2012-2013.

Le Commissariat à l'information du Canada a enquêté sur des plaintes soumises par une personne dans des exercices antérieurs. Ces plaintes concernent les préoccupations liées à l'application de certaines exemptions et la divulgation de tous les documents disponibles.

APPELS INTERJETÉS AUPRÈS DE LA COUR

En ce qui concerne la *Loi sur l'accès à l'information*, aucun appel n'a été interjeté auprès de la Cour fédérale ou de la Cour d'appel fédérale lors de l'exercice 2012-2013.

Juin 2013